



N° 11-621-MIF au catalogue — N° 015

ISSN: 1707-0511

ISBN: 0-662-77412-4

Document analytique

Analyse en bref

Devenir veuve : conséquences sur le revenu des femmes âgées

par Chris Li

Division de la statistique du revenu
Immeuble Jean Talon, 5^e étage, Ottawa, K1A 0T6

Téléphone: 1 800 263-1136



Toutes les opinions émises par l'auteur de ce document ne reflètent pas nécessairement celles de Statistique Canada.



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada



Devenir veuve : conséquences sur le revenu des femmes âgées

Chris Li

Comité de revue : Sange de Silva, John Flanders, Philip Giles, Patricia Grainger, Christian Houle, Jane Lin, Eric Olson et Jeffrey Smith

Contribution spéciale : Ian Kluge et Tom Swoger

Rédacteur en chef : Yvan Gervais

Publication : Debi Soucy

Juillet 2004

N° 11-621-MIF2004015 au catalogue
ISSN : 1707-0511
ISBN : 0-662-77412-4
Fréquence : irrégulière

Pour obtenir de plus amples renseignements :
Service national de renseignements : 1 800 263-1136
Demandes par courriel : analysisinbrief-analyseenbref@statcan.ca

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada
© Ministre de l'Industrie, 2004

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), Canada K1A 0T6.

Devenir veuve : conséquences sur le revenu des femmes âgées

Chris Li, Division de la statistique du revenu

Résumé

La mort d'un époux peut être l'une des expériences les plus traumatisantes de la vie, en particulier pour de nombreuses femmes âgées qui ont consacré une grande partie de leur vie à leur mari et à leurs enfants.

Du jour au lendemain, plusieurs d'entre elles se retrouvent seules, souvent pour la première fois depuis leur mariage, et doivent prendre une myriade de décisions sur leur avenir, notamment des décisions financières cruciales. Elles peuvent n'en devenir que plus vulnérables économiquement parlant.

Le niveau de vie des femmes âgées de 65 ans ou plus entre 1990 et 2001 a diminué régulièrement pour celles qui sont devenues veuves, tandis que celui de leurs homologues mariées est demeuré relativement stable. Dans le présent article, le niveau de vie et le revenu familial correspondent au revenu familial total avant impôts qui est rajusté en fonction de la taille et de la composition de la famille ainsi que de l'inflation (dollars constants de 2001).

Dans les cinq ans qui ont suivi le décès de leur époux, le revenu familial médian des veuves a diminué de 9,8 %, soit une chute six fois plus importante que la diminution de 1,5 % observée chez les femmes âgées toujours mariées au cours de la même période.

Non seulement les veuves ont pu voir leur niveau de vie décroître, mais un plus grand nombre d'entre elles sont aussi tombées au-dessous du seuil de faible revenu à cause du veuvage. Cinq ans après être devenues veuves, 9,4 % des femmes vivaient dans une situation de faible revenu, c'est-à-dire presque trois fois plus que le pourcentage de femmes (3,6 %) qui vivaient dans une telle situation un an avant de devenir veuves.

Bien qu'un plus grand nombre de femmes vivaient dans une situation de faible revenu après avoir perdu leur époux, un bon nombre d'entre elles étaient regroupées autour du seuil de faible revenu, ce qui signifie que, en moyenne, il ne manquait qu'une somme relativement faible à chaque femme pour sortir du groupe à faible revenu.

Malheureusement, il est très difficile pour les veuves âgées de sortir d'une situation de faible revenu.

On pourrait penser que les femmes ayant les revenus les plus élevés ne souffrent pas financièrement de la perte d'un époux. Pourtant, cela n'a pas été le cas. Des femmes âgées de tous les niveaux de revenu ont connu une baisse de revenu après être devenues veuves. Après cinq ans de veuvage, les femmes appartenant aux 25 % de femmes ayant les plus hauts revenus familiaux ont subi une baisse de 7,5 % de leur revenu.

La planification financière faite par les couples mariés, telle que l'achat d'assurance vie, peut faire une différence pour la veuve. Cinq ans après la mort de leur mari, plus du tiers (36 %) des veuves ont constaté une augmentation de leur revenu familial, en grande partie grâce à des revenus plus élevés provenant d'actifs ou d'autres sources, vraisemblablement par suite d'une telle planification.

Le présent article analyse l'incidence du veuvage sur le revenu, de même que la variation du taux de faible revenu et des sources de revenu chez les femmes de 65 ans ou plus entre 1990 et 2001, au moyen des données de la banque de données administratives longitudinales (DAL) de Statistique Canada.

Quatre fois plus de veuves âgées que de veufs âgés

En 2001, le nombre de veuves et de veufs âgés de 65 ans ou plus au Canada dépassait tout juste 1,2 million, soit une hausse de 6,4 % par rapport à 1996, selon les données du recensement.

Le nombre de veuves âgées dépassait celui de veufs âgés dans une proportion de quatre contre un. En fait, les veuves représentaient 45 % de toutes les femmes âgées de 65 ans ou plus¹. Avec l'augmentation de la durée de la vie humaine, les femmes vivront vraisemblablement plus longtemps seules pour une proportion plus importante de leur vie. Ce sera une conséquence du fait que les femmes vivent en moyenne 81,3 années alors que les hommes vivent 75,3 années. De plus, si la tendance projetée du vieillissement de la population se réalise, la proportion des personnes âgées de 65 ans ou plus passera de 13 % en 2003 à 18 % en 2021, accompagnée d'une prédominance des femmes².

Le présent article traite d'une question importante soulevée dans une étude menée récemment par Statistique Canada, qui a révélé une diminution relativement faible du revenu familial réel rajusté des veuves canadiennes un an après le décès de leur mari. L'étude signalait que, « à long terme, leur situation pourrait être tout autre »³. La présente étude répond à cette question sur la situation à plus long terme en suivant la situation du revenu des veuves jusqu'à cinq ans après la mort de leur époux.

Note aux lecteurs

Le système canadien de revenu de retraite comporte trois piliers : la Sécurité de la vieillesse (SV), le Régime de pensions du Canada (RPC) et le Régime de rentes du Québec (RRQ), et les pensions et épargnes personnelles.

Le premier pilier est le programme de SV, le plus vaste programme de pension publique du Canada, qui s'adresse aux personnes de 65 ans ou plus. Le Supplément de revenu garanti (SRG) est une prestation mensuelle supplémentaire versée aux prestataires de SV dont le revenu est limité. Dans le cadre du programme de SV, l'allocation au conjoint, qui est offerte aux conjoints ou aux conjoints de fait des prestataires de SV, est une prestation mensuelle accordée aux personnes à faible revenu, de 60 à 64 ans, pour les aider à tenir le coup jusqu'à ce qu'elles deviennent admissibles à la SV à l'âge de 65 ans.

Le Régime de pensions du Canada (RPC) et le Régime de rentes du Québec (RRQ) constituent le deuxième pilier. Ils versent des prestations de retraite mensuelles (dès l'âge de 60 ans) aux personnes qui ont travaillé et contribué au RPC ou au RRQ.

Le troisième pilier comprend les pensions et les épargnes personnelles, pour lesquelles, dans la plupart des cas, il incombe à la personne elle-même de déterminer le montant dont elle aura besoin à la retraite et la façon de l'épargner. Les déductions d'impôt relatives aux régimes de retraite agréés (RPA) et aux régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) sont la principale façon pour le gouvernement d'aider les Canadiens à épargner pour leur retraite.

1. Statistique Canada, Recensement de 2001, *État matrimonial légal (6), groupes d'âges (19) et sexe (3) pour la population, pour le Canada, pour les provinces, les territoires, les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement, Recensements de 1996 et 2001 – Données intégrales (100 %)*, produit n° 97F0004XCB01001 au catalogue de Statistique Canada.

2. Voir British Columbia Seniors' Advisory Council, *Perspectives on Older Women in BC, Socio-Economic Change in the Making*, août 1998, ISBN 0-7725-3658-3.

3. Voir R. V. Burkhauser, P. Giles, D. R. Lillard et J. Schwarze, « Le remplacement du revenu chez les femmes devenues veuves depuis peu », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 5, n° 5, mai 2004, produit n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, p. 13-19.

Le veuvage a une incidence directe sur le niveau de vie des femmes âgées

Le veuvage a une incidence directe sur le niveau de vie des femmes âgées.

Dans le présent article, le niveau de vie et le revenu familial correspondent au revenu familial total avant impôts qui est rajusté en fonction de la taille et de la composition de la famille ainsi que de l'inflation (dollars constants de 2001). Le revenu comprend la Sécurité de vieillesse, les pensions, les autres transferts, les gains, le revenu sur les actifs et les autres revenus.

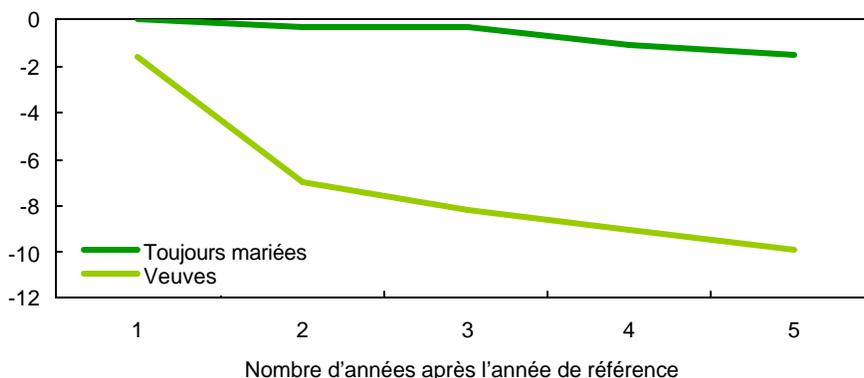
Le revenu familial médian a diminué régulièrement chez les femmes âgées de 65 ans ou plus entre 1990 et 2001 qui sont devenues veuves, en particulier si on le compare à celui des femmes qui sont restées mariées. (La médiane est la valeur qui sépare, la population en deux moitiés, l'une se situant au-dessus, l'autre au-dessous.)

L'incidence du veuvage sur le revenu est immédiate. Au cours de l'année précédant le décès de leur époux, les femmes âgées avaient un revenu familial médian de 24 400 \$. Après un an de veuvage, ce montant a diminué de 1,6 % pour atteindre 24 000 \$. Chez les autres femmes âgées mariées, le revenu familial médian est resté stable à 26 800 \$.

Ces valeurs médianes pourraient laisser croire que le veuvage n'amène qu'un léger changement du niveau de vie. Cependant, cinq ans plus tard, le revenu familial médian a diminué chez les veuves comme chez les femmes toujours mariées. Chez les veuves, il a baissé de 9,8 %, une diminution six fois plus importante que celle de 1,5 % observée chez les femmes âgées qui ne sont pas devenues veuves.

Diminution plus rapide du revenu familial médian chez les veuves âgées

Variation du revenu familial médian par rapport à l'année précédant l'année de référence (%)



Note : Par « année de référence », on entend l'année du décès de l'époux, année qui devient l'année de référence pour les autres femmes âgées qui étaient mariées durant l'année en question et les années suivantes.

Source : Banque de données administratives longitudinales, de 1990 à 2001.

Le Canada fait bonne figure à l'échelle internationale

La situation financière des veuves canadiennes un an après le décès de leur mari fait bonne figure lorsqu'on la compare à celle des veuves des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne, selon une étude récente de Statistique Canada⁴.

Une étude indépendante⁵ a comparé les conséquences du veuvage sur le bien-être économique des femmes âgées entre les États-Unis et l'Allemagne en utilisant les mêmes mesures que le présent article. Bien qu'intéressants pour un lecteur averti, les résultats ne peuvent être comparés directement parce que certaines définitions dans les concepts et dans les groupes ciblés sont différentes.

De nombreuses femmes âgées vivaient en situation de faible revenu à cause du veuvage

Selon la Mesure de faible revenu (MFR) de Statistique Canada, de nombreuses femmes âgées sont tombées sous le seuil de faible revenu à cause du veuvage.

Il s'agit d'une mesure strictement relative du faible revenu. Les femmes qui font partie du groupe à faible revenu selon la présente analyse ont un revenu familial rajusté, avant impôt, inférieur à 50 % du revenu familial total médian rajusté. Le taux de faible revenu est la proportion de femmes âgées qui font partie du groupe à faible revenu.

On a comparé le taux de faible revenu de deux groupes de femmes âgées : celles qui étaient mariées et qui sont devenues veuves et celles qui étaient mariées et qui ne sont pas devenues veuves.

Avant le début de leur veuvage, le taux de faible revenu des femmes âgées qui allaient perdre leur mari l'année suivante était de 3,6 %. Un an après qu'elles soient devenues veuves, le taux de faible revenu de ces femmes est passé à 4,7 %.

Au cours de la même période, le taux de faible revenu des femmes mariées qui ne sont pas devenues veuves est passé de 4,6 % à seulement 3,3 %.

Dans les années qui ont suivi le décès de leur époux, le taux de faible revenu des veuves a augmenté année après année, tandis que celui des femmes âgées toujours mariées est demeuré relativement stable.

Cinq ans après la mort du mari, il y avait une plus grande proportion de veuves que de femmes mariées en situation de faible revenu. Le taux de faible revenu des veuves est passé à 9,4 %, soit deux fois la proportion de femmes âgées toujours mariées, qui s'élevait à 4,8 %.

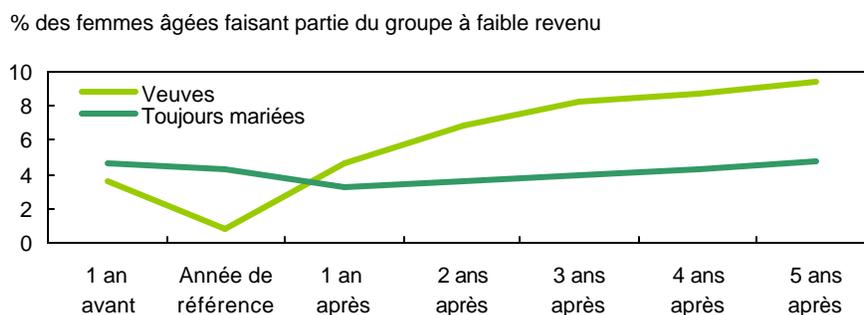
Après cinq ans de veuvage, le taux de faible revenu des veuves (9,4 %) a presque triplé par rapport à celui constaté un an avant le décès de leur mari (3,6 %).

Parmi les veuves qui se trouvaient au-dessous du seuil de faible revenu un an après la mort de leur époux, plus des trois-quarts ne vivaient pas en situation de faible revenu l'année précédant leur veuvage.

4. Voir R. V. Burkhauser, P. Giles, D. R. Lillard et J. Schwarze, « Le remplacement du revenu chez les femmes devenues veuves depuis peu », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 5, n° 5, mai 2004, produit n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, p. 13-19.

5. Voir Thomas L. Hungerford, « The Economic Consequences of Widowhood on Elderly Women in the United States and Germany », *The Gerontologist*, vol. 41, n° 1, 2001, p. 103-110.

Augmentation régulière du taux de faible revenu des veuves au cours des années suivant la mort de leur mari



Note : Les revenus de l'année de décès de l'époux (année de référence) ne sont pas directement comparables aux revenus de l'année précédant le décès ou des années subséquentes car des sommes importantes comme des assurances-vie ou des prestations de décès pour les survivants peuvent être versées aux veuves ce qui augmente temporairement leurs revenus. Par « année de référence », on entend l'année du décès de l'époux d'une femme âgée mariée, année qui devient l'année de référence pour les autres femmes âgées qui étaient mariées durant l'année en question et les années suivantes.

Source : Banque de données administratives longitudinales, de 1990 à 2001.

Il est très difficile pour les veuves âgées de sortir d'une situation de faible revenu

Dès l'instant où les veuves âgées tombent en situation de faible revenu, il est très difficile pour elles d'en sortir. Après cinq ans de veuvage, environ les trois-quarts des femmes qui se trouvaient sous le seuil de faible revenu un an après le décès de leur mari n'avaient pas réussi à en sortir.

Ainsi, la chute au-dessous du seuil de faible revenu n'a été temporaire que pour un quart des veuves qui faisaient partie du groupe à faible revenu un an après être devenues veuves.

Le taux de faible revenu des veuves a certes augmenté au fil de ces cinq années, mais l'écart moyen au seuil de faible revenu a diminué. Il s'agit du montant moyen nécessaire pour permettre à une femme âgée de sortir d'une situation de faible revenu.

De nombreuses femmes âgées ne faisaient pas partie du groupe à faible revenu avant de devenir veuves. Cependant, elles se sont retrouvées en situation de faible revenu par la suite. Pourtant, le montant moyen nécessaire pour les ramener au-dessus du seuil de faible revenu a diminué, ce qui signifie qu'il faudrait moins d'argent par femme pour arriver à les sortir de leur situation de faible revenu.

L'écart moyen au seuil de faible revenu pour les femmes âgées, un an avant qu'elles ne deviennent veuves, était d'environ 2 600 \$, soit de 13 % inférieur à celui des femmes qui ne sont pas devenues veuves (3 000 \$).

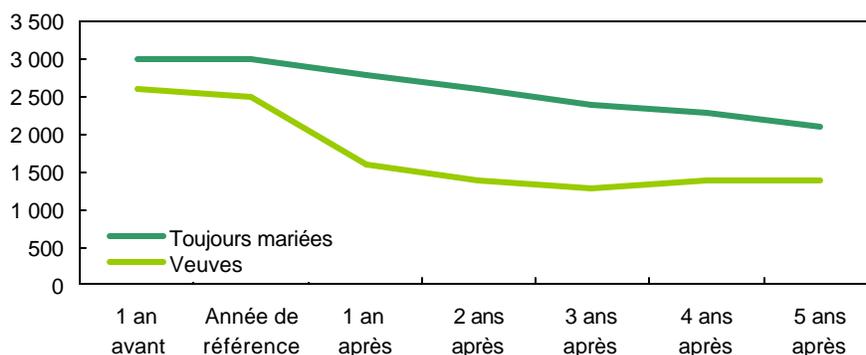
Un an après le décès de leur époux, le montant nécessaire pour faire arriver à sortir les veuves de leur situation de faible revenu est passé à 1 600 \$, soit une diminution de 38 % par rapport à l'année précédant le début de leur veuvage.

Cinq ans plus tard, le montant moyen nécessaire pour ramener les veuves au-dessus du seuil de faible revenu s'élevait à environ 1 300 \$, soit une diminution de 46 % par rapport à l'année précédant le décès de l'époux.

Après la mort du mari, le montant moyen nécessaire pour ramener les veuves au-dessus du seuil de faible revenu oscillait entre la moitié et les deux tiers du montant moyen nécessaire pour faire sortir les femmes âgées toujours mariées de leur situation de faible revenu. Plus de recherche serait nécessaire pour expliquer ces différences.

L'écart moyen au seuil de faible revenu était inférieur pour les veuves par rapport aux femmes toujours mariées

Écart moyen au seuil de faible revenu en dollars constants de 2001



Note : Les revenus de l'année de décès de l'époux (année de référence) ne sont pas directement comparables aux revenus de l'année précédant le décès ou des années subséquentes car des sommes importantes comme des assurances-vie ou des prestations de décès pour les survivants peuvent être versées aux veuves ce qui augmente temporairement leurs revenus.

Source : Banque de données administratives longitudinales, de 1990 à 2001.

Les veuves sont deux fois plus susceptibles de tomber en situation de faible revenu

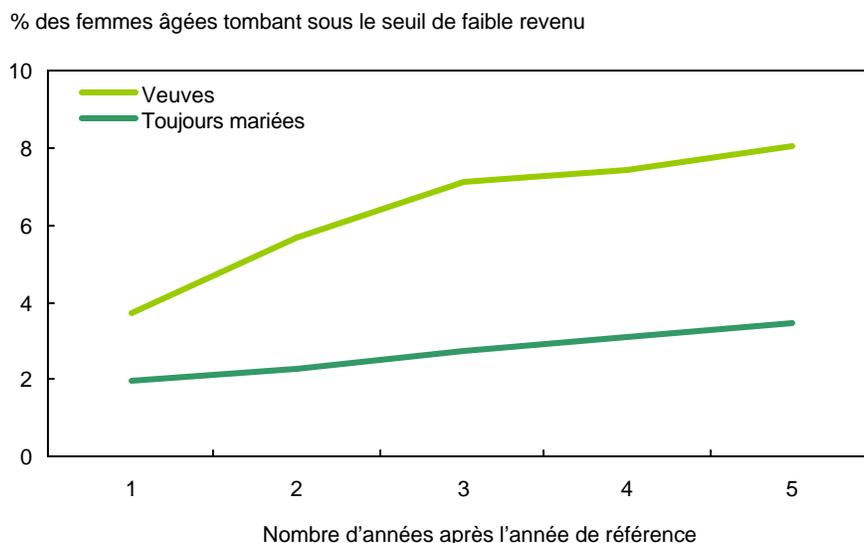
À cause du veuvage, un plus grand nombre de femmes âgées sont tombées en situation de faible revenu au fil des ans. Cinq ans après la mort de leur époux, la proportion de veuves qui étaient tombées sous le seuil de faible revenu dépassait la proportion des femmes mariées dans les mêmes conditions à raison de deux contre une⁶.

Un an après être devenues veuves, 3,8 % des femmes âgées étaient tombées au-dessous du seuil de faible revenu. Après cinq ans de veuvage, cette proportion avait plus que doublé pour atteindre 8,1 %. La proportion était considérablement inférieure chez les femmes âgées toujours mariées (à 3,5% cinq ans plus tard)⁷.

6. Tomber en situation de faible revenu signifie passer d'une situation de revenu « non-faible » avant l'année de référence à une situation de faible revenu après. Pour cette section seulement, les femmes âgées qui sont restées veuves ou mariées pendant les cinq ans suivant la période de référence ont été incluses.

7. Ces pourcentages sont inférieurs à ceux présentés dans les sections précédentes parce qu'ils ne comprennent pas les femmes âgées qui vivaient déjà en situation de faible revenu avant l'année de référence.

La proportion de veuves tombant sous le seuil de faible revenu a plus que doublé en cinq ans



Source : Banque de données administratives longitudinales, de 1990 à 2001.

Des femmes âgées de tous les niveaux de revenu connaissent une diminution de revenu après la perte de leur époux

Pour obtenir une ventilation des divers groupes de revenu, nous avons classé les veuves âgées selon leur revenu familial de l'année précédant le veuvage et nous les avons divisées en quatre groupes égaux, ou quartiles. Chaque groupe représente donc 25 %, ou un quart, du nombre total de veuves âgées.

Le groupe de 25 % de femmes âgées ayant les plus faibles revenus, ou premier quartile, a subi une diminution de 5,6 % du revenu familial médian dans les cinq premières années de veuvage. Il s'agit de la plus faible diminution du revenu familial médian au cours des cinq premières années de veuvage par rapport aux autres quartiles.

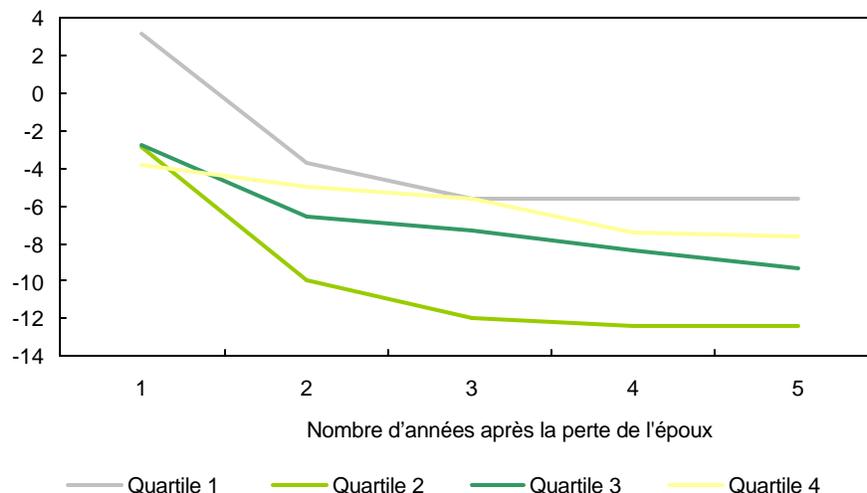
Ce phénomène pourrait s'expliquer par le fait que la majorité du revenu de ces femmes ne dépendait pas pour l'essentiel de la portion du revenu familial total que représentait le revenu de l'époux. Le fait de dépendre probablement davantage de l'aide gouvernementale les mettait à l'abri d'une forte diminution du revenu à la suite du décès de leur époux.

Le quart des femmes âgées faisant partie de la tranche de revenu moyen inférieur, le deuxième quartile, ont subi la plus forte diminution de leur revenu familial médian, soit plus de 12 % après cinq ans de veuvage.

Le groupe de 25 % des femmes âgées ayant les revenus les plus élevés n'a pas été épargné. Elles ont aussi connu une diminution de leur revenu familial médian, qui a atteint environ 8 % après cinq ans de veuvage.

La diminution de revenu médian chez les veuves âgées touche même celles ayant des revenus élevés

Variation du revenu familial par rapport à l'année précédant la perte du mari (%)



Source : Banque de données administratives longitudinales, de 1990 à 2001.

Les sources de revenus changent à la suite de la perte du mari

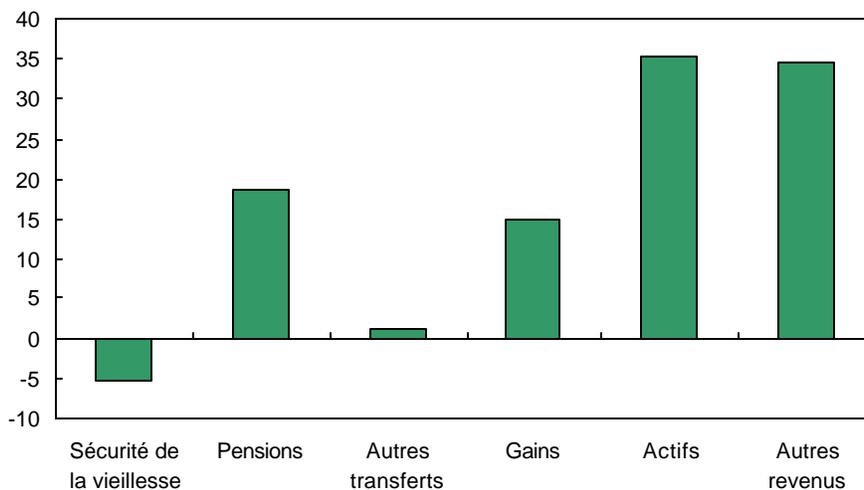
Ce ne sont pas toutes les femmes qui ont vu leur revenu familial diminuer après le début de leur veuvage. En fait, plus du tiers (36 %) ont connu une augmentation entre l'année précédant la mort de leur mari et la cinquième année après. Leur revenu provenait principalement de leurs actifs et d'autres sources.

L'augmentation du revenu provenant d'actifs suggère que ces veuves ont reçu des prestations d'assurance ou un héritage quelconque ou un transfert de propriété de certains biens. Ces actifs peuvent résulter d'autres facteurs que la mort du mari, mais traduisent probablement une planification financière de la part du couple. Cette planification semble faire une différence pour la survivante. Étant donné l'augmentation des revenus provenant d'actifs de ces femmes, il n'est guère surprenant d'observer qu'elles reçoivent moins de prestations de Sécurité de la vieillesse.

Près des deux tiers (64 %) des femmes âgées ont vu leur revenu familial diminuer après la perte de leur époux. Cette baisse s'est étendue à de nombreuses sources de revenus. Cinq ans après la mort de leur mari, chaque source de revenus a contribué environ 20 % à la baisse du total, à l'exception du revenu d'autres transferts, ce qui signifie qu'aucune source de revenus n'a compensé la diminution généralisée de leur revenu.

Augmentation importante du revenu provenant d'actifs et d'autres sources chez les veuves dont le revenu a augmenté

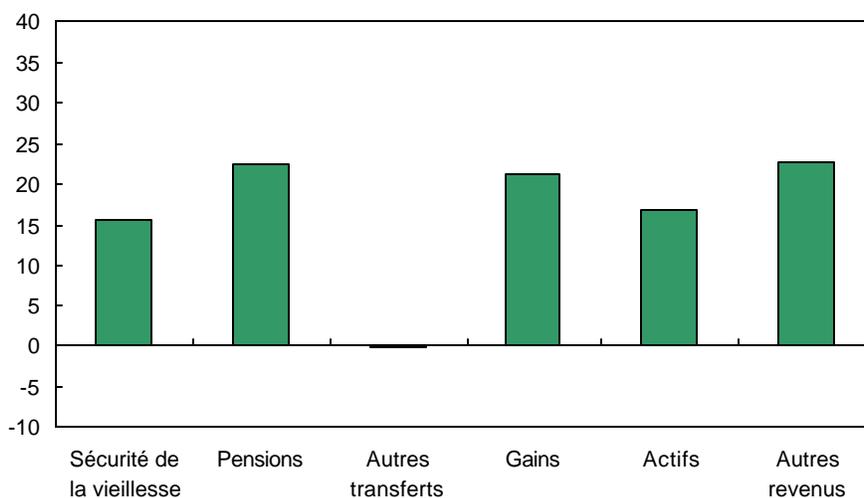
Contribution aux hausses du revenu familial (%)



Source : Banque de données administratives longitudinales, de 1990 à 2001.

Diminution de toutes les sources de revenus, à l'exception des autres transferts, chez les veuves dont le revenu a diminué

Contribution aux baisses du revenu familial (%)



Source : Banque de données administratives longitudinales, de 1990 à 2001.

Définition des sources de revenus

La Sécurité de la vieillesse comprend les prestations de Sécurité de la vieillesse, le revenu d'aide sociale, les versements nets d'un supplément fédéral et les revenus non imposables.

Les pensions comprennent le Régime de pensions du Canada (RPC) et le Régime de rentes du Québec (RRQ), les revenus de pensions de retraite et les revenus de REER.

Les autres transferts comprennent l'allocation familiale, le crédit d'impôt provincial remboursable, les prestations d'assurance-emploi, les crédits pour la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente harmonisée (TVH), les indemnités d'accident du travail, les prestations fiscales pour enfants et les crédits d'impôt pour enfants.

Les gains comprennent le revenu d'emploi figurant sur les feuillets T4, les autres revenus d'emploi et le revenu net de travail autonome.

Les revenus provenant d'actifs comprennent les revenus de dividendes, d'intérêts et de placements, ainsi que le revenu net de loyers. Ces actifs peuvent avoir été financés par un héritage quelconque.

Les autres revenus comprennent des éléments tels que les allocations de retraite, les prestations de décès pour années de service (excluant tout montant non imposable), les emprunts et le transfert d'impôt foncier, les montants distribués dans le cadre d'une convention de retraite, le revenu de REER pour les personnes âgées de 65 ans ou plus (excluant les montants déclarés dans les revenus de pension) et le revenu de pensions alimentaires.

Sources de données et méthodes

La source de données de la présente analyse est la base de données administratives longitudinales (DAL). Elle couvre un échantillon de 20 % du Fichier sur la famille T1 (T1FF), un fichier renfermant les données transversales annuelles de tous les déclarants et de leurs familles. Des familles de recensement sont créées d'après les renseignements fournis chaque année à l'Agence du revenu du Canada dans les déclarations de revenu des particuliers et les demandes de prestations fiscales pour enfants du Canada.

Le revenu est mesuré après transferts et avant impôt. Le revenu familial est rajusté en fonction de la composition de la famille (taille de la famille et âge des membres). L'ajustement consiste à diviser le revenu par la somme des facteurs individuels suivants : le premier adulte compte pour une unité (1); chaque autre adulte pour 0,4; chaque enfant de moins de 16 ans compte pour un facteur de 0,3 sauf dans le cas d'une famille monoparentale où le premier enfant compte pour 0,4.

La Mesure de faible revenu (MFR) utilisée représente 50 % du revenu familial médian rajusté de l'ensemble de la population, où « rajusté » indique qu'on a tenu compte de la taille et de la composition de la famille, ce qui a permis de faire des économies d'échelle.

L'expression « un an avant » et « un an après » désigne l'année de taxation et non pas la période de 12 mois précédant ou succédant à l'événement.

Les résultats de la dernière section « Les sources de revenus changent à la suite de la perte du mari » proviennent d'une analyse de contribution au changement (variation absolue d'une source de revenus divisée par le changement absolu du total).

L'échantillon utilisé dans la présente étude comprend toutes les femmes de 65 ans ou plus qui étaient mariées ou veuves entre 1990 et 2001. L'échantillon comprend environ 32 000 veuves âgées et approximativement 630 000 femmes âgées n'ayant pas perdu leur mari. Les veuves sont incluses dans l'échantillon jusqu'à ce qu'elles meurent ou se remarient. Les femmes toujours mariées comprennent les femmes âgées qui n'ont pas perdu leur mari au cours des cinq années suivant l'année de référence ou sont demeurées mariées jusqu'à leur propre mort ou jusqu'en 2001. Le fait de restreindre les échantillons aux femmes âgées qui n'ont pas changé de statut au cours des cinq années suivant l'année de référence ne change pas les résultats de la présente étude.